

PÔLE

DES ACTIVITÉS & CULTURE SPORTIVE

FSGT *Fédération Sportive
et Gymnique du Travail*



**COMMISSION FÉDÉRALE
DES ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES**

CF2A



CHAMPIONNAT DE France FSGT CROSS



Dimanche 1^{er} Mars 2020

Parc des Bouillides à Sophia Antipolis (06)

Organisé par l'ASOA, en partenariat avec le SAM



Renseignements : Patrick PAYA 06.37.33.70.90 / patrick.paya@mma.fr



Asoa
Antibes



Avenir
Sportif
Ouvrier
Antibes



Mot du Président du club ASOA ANTIBES
Monsieur PATRICK PAYA

Quand j'ai pris la présidence du club il y a 10 ans , je ne pensais pas qu'un jour , on organiserait un Championnat de France FSGT .

Un Challenge – un Rêve – une Passion – une Volonté

Grace à la détermination de tout un club , au soutien de la FSGT 06 et de la ligue PACA FSGT , nous sommes heureux de vous accueillir dans le parc des BOUILLIDES au sein de la plus grande technopole de France qu'est SOPHIA ANTIPOLIS .

Ce projet n'aurait jamais pu voir le jour sans l'aide du club SAM présidé par PHILIPPE BERGER et de la municipalité de VALBONNE que je remercie .

Le Championnat de France FSGT de CROSS va pouvoir réunir des coureurs des quatre coins de la France dans une ambiance festive , dans un climat chaleureux et amical .

Le coup d'envoi est donné pour vivre une aventure extraordinaire avec vous le dimanche 01 mars 2020 .

Au delà de l'engouement qu'une telle manifestation ne manquera pas de susciter , elle aura surtout comme objectif de promouvoir la FSGT dans les ALPES MARITIMES .

La volonté est la clé de la réussite et c'est donc avec un réel plaisir que nous vous recevons , en vous souhaitant beaucoup de plaisir à participer à ce championnat de France FSGT de CROSS .

AMIABILITE – CONVIVIALITE – PLAISIR seront les devises de ce championnat .

SPORTIVEMENT

PAYA PATRICK



Le mot du Président de la Ligue FSGT Alpes Méditerranée :

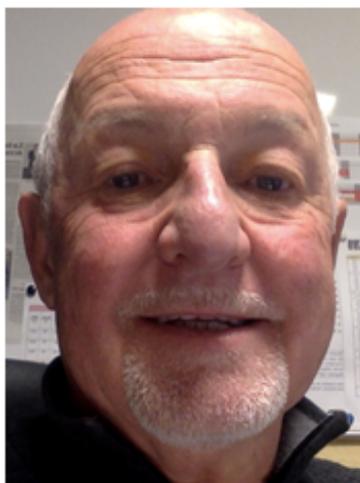
Tout d'abord je suis très fier de vous accueillir pour les championnats de France FSGT de Cross-country sur cette belle commune de Valbonne organisés sous l'égide du comité 06 FSGT, par les clubs de l'Association Sportive Ouvrière d'Antibes (ASOA) et le Sophia Antipolis Marathon (SAM).

D'autre part je suis heureux que notre région Provence Sud et la Ligue FSGT Alpes Méditerranée reçoivent cette compétition nationale ou chacun à son niveau, jeunes, femmes et hommes de plus en plus nombreux dans cette discipline participent à cet événement sportif.

C'est dans un cadre naturel magnifique que cette épreuve va se dérouler et qui va offrir aux coureurs un parcours pittoresque et accidenté pour leur plus grand plaisir.

Pour clôturer je tiens à remercier toute l'équipe bénévole des clubs et du comité 06 qui œuvrent toute l'année pour vous accueillir dans les meilleures conditions, ainsi que les élus des communes qui nous reçoivent et soutiennent cet événement.

Bonne course, bonne confrontation et bonne performance à tous.



Le Président de la Ligue FSGT
Alpes Méditerranée |



FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

MOT DU COPRESIDENT DU COMITE DES ALPES MARITIMES
ARNAUD BERTHIER

Les 80^{èmes} Championnats de France FSGT de cross - country FSGT se dérouleront à Valbonne, dans le Parc des Bouillides le 1^{er} mars 2020.

Nous sommes heureux de pouvoir accueillir et participer à cet évènement qui sera une première pour le comité des Alpes Maritimes dans cette discipline.

En effet, la commission Course hors Stade a vu le jour au sein du comité il y a 3 ans grâce à l'activité des 2 clubs hôtes : L'historique Avenir Sportif Ouvrier Antiboise (ASOA) et au Sport Antipolis Marathon (SAM)

En chiffre, le comité des Alpes Maritimes, c'est pour l'essentiel :

- 300 clubs affiliés dans 24 disciplines et environ 9 500 adhérents
- 9 clubs CHS - 150 licenciés et 15 courses inscrites au challenge CHS FSGT06

La FSGT 06 articule le sport de loisir et de compétition, considérant que les deux dimensions nourrissent une pratique sportive, éducative, sociale, culturelle et ouverte à tous.

La dimension organisationnelle FSGT est très ancrée dans les Alpes Maritimes. D'ailleurs, ces 80^{èmes} Fédéraux de Cross 2020 ouvriront la voie à l'organisation du rassemblement national des sports de glisse du 13 au 15 mars à Isola 2000 ainsi qu'à l'Assemblée Générale FSGT 2020 du 27 au 29 mars à La Napoule.

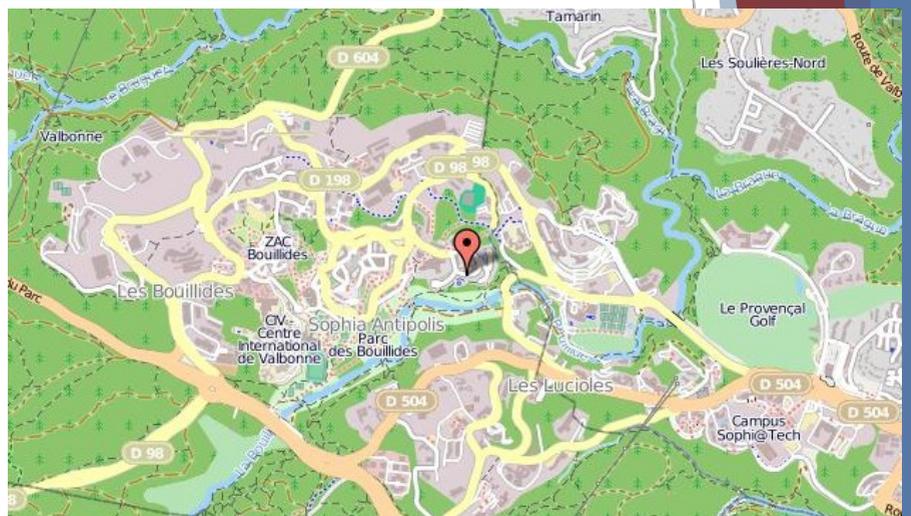
Cette organisation ne pourrait pas l'être s'il n'y avait pas nos clubs supports et leur président Patrick PAYA (ASOA) et Philippe BERGER (SAM), la section CHS 06 et son responsable Guillaume TASSY, la Ligue FSGT, la CFA Athlétiques sans oublier nos partenaires institutionnels que sont la commune de Valbonne - le Conseil Départemental des AM - la Région Sud, et bien entendu tous les bénévoles qui animent la vie de nos clubs et qui se reconnaissent dans les valeurs de la FSGT.

Un grand merci et bon courage à tous les participants et participantes qui, j'espère, apprécieront cette organisation qui se veut conviviale et fraternelle.

Arnaud BERTHIER
Coprésident FSGT 06



Moyens d'accès



En voiture en venant par l'autoroute :

Prendre la sortie n°44, Direction Sophia Antipolis, puis direction "Les Bouillides"
Pour plus d'information : www.escota.fr



Aéroport :

L'aéroport de Nice Côte d'Azur est à une vingtaine de kilomètres.
Pour plus d'information : www.nice.aeroport.fr



Par les transports en commun :

De la gare SNCF d'Antibes, prendre le bus Valbonne-Sophia Antipolis.
Pour plus d'information : www.envibus.fr



Restauration

Buvette :

- Boissons chaudes et froides : eau, sodas, thé, café
- Chips
- Friandises : Kit Kat, M&M's, Mars
- Fruits : compotes

RESERVEZ VOS REPAS !

Sandrine Events

Formules proposées uniquement à la réservation

Impératif, merci d'envoyer votre commande avec le règlement avant le 15 février 2020

à l'adresse suivante: ASOA - France FSGT CROSS - COMPLEXE SPORTIF CHARPIN- RUE MAX JACOB - LES SEMBOULES - 06600 ANTIBES

DIMANCHE MIDI

- | | | |
|--------------------------|------------------------------|----|
| <input type="checkbox"/> | Pasta Party + pain + dessert | 6€ |
| <input type="checkbox"/> | Pain bagnat + dessert | 5€ |

DIMANCHE SOIR

- | | | | |
|--------------------------|---|---------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | sandwich froid + boisson froide + fruit | 5€ | |
| Choix sandwich | <input type="checkbox"/> poulet | <input type="checkbox"/> jambon | <input type="checkbox"/> fromage |

Montant total : €

IMPERATIF : Pour que les repas soient pris en compte, les réservations doivent être accompagnées du chèque de règlement établi à l'ordre de Sandrine Events avant le 15 février 2020.



Hébergement

Voici quelques hôtels proches du lieu de la course :

Ibis Antibes Sophia Antipolis
502 Rue Albert Caquot
06560 Valbonne
04 93 65 30 60

Novotel Antibes Sophia Antipolis
Rue Fedor Dostoïevski
06560 Valbonne
04 92 38 72 38

Nemea Apart'Hotel Biot Sophia Antipolis Green Side
45 Rue Henri Poincaré
06410 Biot
04 93 65 05 01

B&B HOTEL
3550 route des Dolines
06410 Biot
0 892 70 28 11

Ibis budget Antibes Sophia Antipolis
Chemin de Saint-Bernard
06220 Vallauris
0 892 68 32 15



Programmes des courses

Horaires	Catégories	Boucles	Distances
9h00	<i>Ouverture secrétariat</i>		
10h00	Minimes filles	M+P	2800
10h20	Minimes garçons Cadettes filles	M+M	3600
10h45	Cadets	G+P	3800
11h10	Vétérans Hommes 3-4-5	G+M+P	5600
11h45	Vétérans Hommes 2	G+G+P	6600
12h30	<i>Repas - Protocole - Vin - Buvette - Présentation Canicross</i>		
13h00	Vétérans hommes 1	G+G+M	7400
13h45	Juniors femmes Vétérans 2-3-4-5	G+P	3800
14h15	Seniores femmes 1-2 Vétérans 1 Juniors hommes	G+M	4600
14h45	Seniors hommes 1-2	G+G+M+P	8400

DEPART			
PB	DEP 1-2-5-ARR	PB	1 km
MB	DEP 1-2-4-5-ARR	MB	1 km 800
GB	DEP 1-2-3-4-5-ARR	GB	2 km 800

Plan du parcours



Grande boucle 2 km 800



Moyenne boucle 1 km 800



Petite boucle 1 km



Réglementation fédérale

Préambule

Nous vous rappelons que les ENGAGEMENTS doivent être réalisés en respectant la réglementation fédérale de la saison 2019/2020 rappelée ci-après.

ATTENTION, pour les inscriptions, il est impératif d'utiliser le fichier Excel se trouvant sur le site de la CFAA.

Les inscriptions doivent impérativement se faire avant le 07 Février 2020.

Règles administratives et financières

L'affiliation du club à la F.S.G.T. pour la saison en cours doit être enregistrée au siège du comité d'appartenance et validée par la fédération.

Chaque participant(e) doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive ou de l'année civile en cours, validée et revêtue d'une photo d'identité récente. Le timbre "F.S.G.T. - Athlétisme - Présentation ACIPAPS" doit être apposé au dos (délivrance par le comité d'appartenance) après présentation du certificat médical de "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". **A tout moment lors d'une compétition**, les officiels et/ou membres de la C.F.2A. **peuvent demander la présentation de la licence.**

Le club doit avoir fait la demande de qualification de ses athlètes **en respectant les normes et modalités précisées ci-après et rappelées dans les plaquettes d'information.**

Le club doit être en règle de **tous les aspects financiers vis-à-vis de la CFAA. Les athlètes dont les clubs ont des dettes ne pourront pas prendre part aux compétitions.**

Les frais d'engagements doivent être réglés avant le championnat (sans remboursement en cas de non-participation).

Les athlètes sélectionnés doivent obligatoirement concourir (participation et protocole) aux compétitions **avec le maillot du club** pour lequel ils sont engagés.



Catégories d'âge

La licence omnisports annuelle de la F.S.G.T. est valable :

- soit du 1^{er} septembre au 31 août = saison sportive
- soit du 1^{er} janvier au 31 décembre = année civile

La saison sportive FSGT en athlétisme va du 1^{er} septembre au 31 août.

Le changement de catégories suit le rythme de la saison sportive et s'effectue au 1^{er} septembre.

CATÉGORIES	SIGLE	SEXE	ANNÉES de NAISSANCE
MINIMOUS / MINIPOUS	MMO	M ou F	né(e)s en 2014 et 2015
MOUSTIQUES	MO	M ou F	né(e)s en 2011 / 2012 / 2013
POUSSIN(E)S	PO	M ou F	né(e)s en 2009 et 2010
BENJAMIN(E)S	BE	M ou F	né(e)s en 2007 et 2008
MINIMES	MI	M ou F	né(e)s en 2005 et 2006
CADET(TE)S	CA	M ou F	né(e)s en 2003 et 2004
JUNIORS	JU	M ou F	né(e)s en 2001 et 2002
SENIORS 1	S1	M ou F	né(e)s entre 1991 et 2000
SENIORS 2	S2	M ou F	né(e)s entre 1981 et 1990
VÉTÉRANS 1	V1	M ou F	né(e)s entre 1971 et 1980
VÉTÉRANS 2	V2	M ou F	né(e)s entre 1961 et 1970
VÉTÉRANS 3	V3	M ou F	né(e)s entre 1951 et 1960
VÉTÉRANS 4	V4	M ou F	né(e)s entre 1946 et 1950
VÉTÉRANS 5	V5	M ou F	né(e)s en 1945 & avant

Critères et demandes de qualification

La participation régulière aux compétitions de la F.S.G.T. est le critère premier et essentiel pour être sélectionné(e) aux différentes compétitions de niveau national : l'objectif des Championnats de France F.S.G.T. est d'organiser des épreuves de masse, accueillant le plus grand nombre possible de pratiquants réguliers appréciant les activités proposées par la F.S.G.T. qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales, internationales.

Seules les conditions techniques d'organisation (capacité d'accueil, horaires, installations...) peuvent limiter la participation de tous ceux qui auront satisfait aux critères retenus.



Les critères de sélection sont les suivants :

Les critères de qualification tiennent compte de la région d'implantation des clubs : dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont implantées et permettent l'élaboration d'un calendrier départemental et/ou régional, les critères ci-dessous doivent être respectés.

Les épreuves qualificatives obligatoires, sauf dérogation, sont les suivantes : cross départemental et cross régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés.

En cas de non-participation à un des 2 cross qualificatifs, une demande de repêchage est possible avec la participation à 1 autre cross FSGT du calendrier de la saison en cours.

- Dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont peu développées et ne permettent pas l'organisation d'épreuves officielles, des dérogations sont acceptées par la CF2A.
- Un athlète se présentant le jour de la compétition sans avoir été préalablement engagé par son club **en respectant la procédure** ne pourra pas participer même hors classement.
- Attention chaque inscription à un championnat comporte une **date limite d'inscription**. Celle-ci doit être **respectée sous peine de non inscription et participation de l'athlète**. Ces dates sont indiquées dans les plaquettes des championnats.

Modalités d'inscription

1. Les clubs inscrivent les athlètes (selon la modalité d'inscription indiquée dans la plaquette du championnat) et envoient ces demandes d'inscription à la CFAA (athletisme@fsgt.org).
2. Les clubs indiquent dans le document d'inscription les demandes de repêchage. Les comités, régions (via les commissions d'athlétisme si elles existent) valident les demandes d'inscription et de repêchage des clubs (au maximum à la date limite) envoyées par la CFAA.
3. Retour par les commissions, comités, régions des athlètes non retenus aux clubs.
4. La CFAA publie la liste des athlètes engagés sur son site internet (cf2a.wordpress.com) le plus tôt possible avant le championnat.

Le règlement des engagements est à adresser par courrier postal, avant le championnat, à : FSGT - CFAA - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX (chèque à l'ordre de la FSGT - mettre au dos le nom du club ainsi que le nom et la date du championnat). Il doit être accompagné du formulaire d'inscription.

Droits d'engagement dans les épreuves nationales de la F.S.G.T.

Les droits d'engagement aux différentes épreuves fédérales reviennent **en totalité** à la Commission Fédérale des ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES et sont essentiellement utilisés pour couvrir une partie du budget "organisation" des épreuves (communication, location partielle ou totale de certaines installations, frais technique, récompenses, repas des officiels...)

Coût d'engagements fédéraux

- 2,50 € pour les Minimes
- 3,50 € pour les Cadets - Juniors - Seniors - Vétérans



Protocole de Remise des Récompenses

Lors de chaque compétition nationale, le protocole est placé **sous la responsabilité** des membres de la Commission Fédérale des Activités Athlétiques. Il fait partie de la compétition et il est impératif de le respecter :

- **Les médailles et maillots** sont remis au podium le plus tôt possible après les épreuves individuelles (concours et certaines courses et marches) et dès que les classements par équipes sont établis.
- Il est obligatoire que le **maillot du club de chaque athlète médaillé** soit visible sur le podium (ou toute autre tenue officielle du club d'appartenance).

Les officiels sont chargés de veiller à ces dispositions en accompagnant les trois premiers de chaque catégorie au podium après vérification du classement par les juges-arbitres. Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs d'informer les athlètes de ces dispositions.

Récompenses :

CLASSEMENTS INDIVIDUELS = Aucun changement de catégorie n'est permis

Médaille OR - ARGENT - BRONZE à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.

Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES = Aucun changement de catégorie n'est permis

Médaille OR - ARGENT - BRONZE à chaque athlète des trois premières équipes, par épreuve et par catégorie précisées ci-dessous.

Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chaque athlète de la première équipe de chaque catégorie précisée ci-dessous.

Les classements des deuxième ou troisième équipes de club se comptabilisent dès le quatrième ou cinquième athlète.

Catégories	Féminines	Masculins
Minimes	3	3
Cadets	3	3
Juniors	3	3
Seniors 1 & 2 confondus (scratch)	3	4
Vétérans 1	3	4
Vétérans 2	3	3
Vétérans 3 / 4 / 5 confondus (scratch)	3	3